



Accueil par Madame Marie-Renée BABEL Directeur Délégué à la Direction de l'animation du réseau de la CNAMTS

La gestion de 150 établissements de santé et médico-sociaux accueillant près de 100 000 personnes confirme bien que les UGECAM sont des acteurs de santé. Cette affirmation s'appuie sur l'aptitude des UGECAM et de leurs établissements à parfaire l'offre de soins dont elles avaient reçu la charge à leur création et ce, depuis le 1^{er} janvier 2000, date d'effet de la gestion des établissements par les UGECAM.

Une réflexion est engagée par l'Assurance Maladie sur la reconfiguration du réseau de l'Assurance Maladie, découlant de l'un des principaux axes de travail que le Conseil d'Administration de la CNAM a arrêté, lors de son installation en octobre 2001. Dans ce cadre, l'offre de soins apportée par les UGECAM ne saurait être exclue car elle est un outil pertinent de l'Assurance Maladie : les UGECAM évoluant dans un monde concurrentiel, on peut mettre à leur crédit leur réactivité ; les domaines d'intervention sont très diversifiés ; les UGECAM ont acquis une reconnaissance de leur professionnalisme dans leur circonscription, notamment de l'Etat à travers les ARH et les DDASS. Médecins, responsables d'établissements, travailleurs sociaux, soignants, tutelles sont convaincus de la nécessité d'une prise en charge globale de la personne handicapée et d'une articulation des prises en charge sanitaires et médico-sociales.